



Le 13 mars 2024

Madame Danielle Widmer
Greffière du Comité
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (ON) K1A 0A6

Madame Widmer,

Je vous écris en réponse à la motion de production de documents suivante du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, adoptée le 12 février 2024 :

Que, conformément à l'article 108(1)a) du Règlement, et étant donné que la valeur des exportations de biens et de technologies militaires vers Israël en provenance du Canada a dépassé 21 millions de dollars en 2022, et qu'il y a eu 315 licences d'exportation utilisées et 199 autres autorisées pour des biens et des technologies militaires vers Israël déclarés dans le « Rapport sur l'exportation de biens militaires » de 2022, le Comité ordonne à Affaires mondiales Canada de produire tous les documents, notes d'information, notes de service et courriels au sein du ministère, y compris le cabinet de la ministre des Affaires étrangères, et entre Affaires mondiales Canada et le ministère de la Défense nationale, la Corporation commerciale canadienne, le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du premier ministre, concernant l'octroi de permis d'exportation ou de courtage de biens et de technologies militaires à Israël entre 2006 et 2024, dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente motion; et que ces documents soient fournis au Comité sans censure, sauf pour protéger les documents confidentiels du Cabinet et respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

J'aimerais offrir un aperçu global et une explication au sujet des équipements et des technologies qui peuvent figurer dans le « Rapport sur l'exportation de marchandises militaires », classés dans le groupe 2 au titre de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*. La liste du groupe 2 comprend des articles spécialement conçus à des fins militaires. Ce groupe comprend des pièces et des composants non létaux qui sont ensuite incorporés dans des systèmes via des chaînes de fabrication ou d'approvisionnement; une grande variété d'autres équipements connexes tels que des équipements de surveillance ou de protection, des simulateurs, des équipements d'imagerie ou de contre-mesure, des logiciels et des technologies, des équipements d'essai spécialisés; ainsi

.../2

que des armes classiques majeures, des armes légères et des armes de petit calibre. En raison de la nature de l'industrie de la défense canadienne, la majorité des licences d'exportation délivrées par Affaires mondiales Canada (AMC) pour des articles militaires concernent des pièces, des composants et d'autres équipements et technologies connexes.

Les licences délivrées par le Ministère pour des articles destinés à Israël depuis le 7 octobre 2023 ne concernent que des équipements non létaux.

Historiquement, le Canada n'a délivré aucune licence relative à des articles destinés à Israël pour des armes classiques majeures ou des armes légères, par exemple des chars de combat, des véhicules blindés de combat, des systèmes d'artillerie de gros calibre, des avions de combat et des véhicules aériens de combat sans pilote, des hélicoptères d'attaque, des navires de guerre et des missiles, des lanceurs de missiles, des mitrailleuses lourdes et des fusils sans recul, depuis 1991 (année à laquelle les dossiers du Ministère à ce sujet remontent). En ce qui concerne les armes légères (par exemple : pistolets, revolvers, carabines et fusils) au cours des 30 dernières années, seules quatre licences d'exportation ont été délivrées au titre de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* : en 2008, en 2010, en 2015 et en 2018.

En ce qui concerne nos efforts de production de documents, soyez assurée que notre Ministère prend très au sérieux son obligation de fournir les documents demandés. Malheureusement, il n'est pas possible de fournir tous les documents visés par la motion dans les 30 jours pour plusieurs raisons. Affaires mondiales Canada estime que plus de 50 000 pages de documents seraient visées par la motion, y compris des dossiers relatifs aux quelque 4 100 licences du groupe 2 pour Israël depuis 2006, ainsi que des courriels, des notes et d'autres documents. Même dans le meilleur des cas, des douzaines d'employés du Ministère devraient alors se consacrer au traitement de la demande pendant une période qui pourrait atteindre une année, compte tenu du temps et des ressources nécessaires pour rassembler, examiner, traduire et mener des consultations approfondies auprès de spécialistes de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, d'autres ministères, d'organismes centraux et des entreprises concernées. Par conséquent, les services offerts aux Canadiens, y compris le traitement des demandes de licences des exportateurs canadiens et des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, en souffriraient.

Affaires mondiales Canada propose donc une approche pragmatique et réalisable afin de garantir la transmission, dans les meilleurs délais, de ce qu'il espère que le Comité considérera comme les documents les plus importants. Sous pli, nous fournissons dans une liste de toutes les licences du groupe 2 qui ont été délivrées pour des articles destinés à Israël entre le 7 octobre 2023 et le 12 février 2024.

Affaires mondiales Canada demande aux membres du Comité d'identifier et de confirmer les licences à traiter en priorité. Le Ministère se concentrera sur les documents concernant les licences sélectionnées et les fournira par tranches au fur et à mesure qu'ils seront examinés et

traduits. Afin de dresser cette liste, le Ministère a entrepris une importante recherche manuelle, licence par licence, pour fournir des descriptions d'articles plus précises que celles que le logiciel des licences est en mesure de produire, tout en respectant la confidentialité commerciale et en conciliant l'obligation de protéger les renseignements sensibles avec l'impératif d'être aussi utile, transparent et opportun que possible.

À titre d'information, les licences figurant sur la liste comprennent certains articles destinés à être réexportés vers le Canada ou des pays alliés (ex. OTAN et Groupe des cinq). Certains des articles concernés sont intégrés dans des composants plus élaborés ou des systèmes complets destinés au Canada et à ses alliés. La majorité des licences concernent des pièces et des composants, et toutes les licences délivrées pour des exportations vers Israël depuis le 7 octobre 2023 concernent des articles non létaux. Veuillez également noter que la liste des licences indique la valeur maximale approuvée pour chaque licence. Ce renseignement est fondé sur la valeur de l'article telle que déclarée par l'exportateur et la quantité maximale approuvée dans le cadre de la licence. Les exportations réelles doivent être d'une valeur égale ou inférieure et ne représentent souvent qu'une fraction de la valeur maximale approuvée indiquée sur la licence. Le « Rapport sur l'exportation de marchandises militaires » ne fournit que les valeurs des exportations réelles qui ont eu lieu.

La valeur maximale de toutes les licences qui ont été approuvées depuis le 7 octobre 2023 pour des articles militaires destinés à Israël est de 70 494 248,63 \$, dont 47 015 532,42 \$ pour des licences délivrées à des utilisateurs finaux connus au Canada et dans des pays alliés. Compte tenu de la portée des chaînes d'approvisionnement de la défense, d'autres articles pourraient également être utilisés par le Canada et les pays alliés. Par exemple, apparaît dans la liste une licence d'exportation qui vient en appui à des programmes d'acquisition, en provenance d'Israël, du ministère de la Défense nationale du Canada et d'un autre pays allié. Il y a également une licence d'exportation liée à un programme européen d'avions de transport militaires; les avions sont utilisés par des alliés de l'OTAN.

À la lumière des contraintes et des renseignements présentés ci-dessus, nous saurions gré au Comité de bien vouloir préciser s'il souhaite toujours que le Ministère compile et envoie une liste de toutes les licences ou certaines licences précises antérieures au 7 octobre 2023.

Nous sommes impatients de collaborer avec vous pour veiller à la livraison efficace des documents qui aideront votre comité dans le cadre de son étude.

Veuillez agréer, Madame Widmer, l'expression de mes sentiments distingués.

David Morrison
Sous-ministre des Affaires étrangères